Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 14 mars 2011, à 19 heures à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, la conseillère et les conseillers suivants : Denise Dubois, Rock Morin, Daniel Paquette, Yvan Verville et Louis Proulx. Étaient également présents le directeur général, Denis Bédard et l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt.

Absent: Le conseiller Michel Desrochers.

1. Ouverture de la séance par le maire, Daniel Rancourt.

2011-03-051 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE: L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance;
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 février 2011 et celui du 28 février 2011;
- 4. Approbation des comptes à payer :
 - Liste au montant de 46 460,41 \$;
- 5. Période de questions;
- 6. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de février 2011;
- 7. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local Reddition de comptes;
- 8. Vente de terrain à monsieur Jean-François Rondeau et madame Maryse Quirion;
- 9. Adoption d'un nouveau calendrier des séances du conseil;
- 10. Fête nationale du Québec;
- 11. Projet pour l'installation d'une tour de télécommunication Rogers;
- 12. Demande d'aide financière au Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II de la ville de Macamic;
- 13. Demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la ville de Macamic;
- 14. Contrat du gestionnaire du centre Joachim-Tremblay;
- 15. Rapport des comités;
- 16. Questions diverses;
- 17. Période de questions;
- 18. Information du directeur général;
- 19. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Le point 18 n'a été que discuté aucune décision ne s'y rattache.

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal et des comptes à payer, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal et les comptes conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2011-03-052 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 14 FÉVRIER 2011 ET CELUI DU 28 FÉVRIER 2011

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE: Les procès-verbaux de la séance du 14 février 2011 et de la séance du 28 février 2011 sont adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller Daniel Paquette fait son entrée, il est 19 h 05.

2011-03-053 4. <u>APPROBATION DES COMPTES</u>

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE: La liste des comptes à payer au montant de 46 460,41 \$ soit acceptée;

Adoptée à l'unanimité.

5. <u>Période de questions</u>

Monsieur Éric Proulx demande si la Ville va procéder à l'installation de luminaires sur la rue Fortin-les-Berges en 2011.

6. <u>Correspondance reçue et envoyée de février 2011</u>

Le directeur général, Denis Bédard donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois de février 2011.

2011-03-054 7. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 181 281 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A (non annexée au procès-verbal) identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B (non annexée au procès-verbal) dument complétée;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE: La Ville de Macamic informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité.

2011-03-055 8. VENTE DE TERRAIN À MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS RONDEAU ET MADAME MARYSE QUIRION

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE: La Ville de Macamic vende à monsieur Jean-François Rondeau et madame Maryse Quirion une parcelle de terrain du lot 3, bloc 119 du village de Macamic mesurant 36,6 pieds de largeur de la borne nord-est du bloc 211 par une profondeur de 100 pieds vers l'ouest et une parcelle de terrain du bloc 122 du village de Macamic mesurant 36,6 pieds de largeur par une profondeur de 100 pieds, tel que décrit au plan qui sera annexé au contrat.

Cette vente est faite au prix de 3 660 \$ plus taxes.

QUE: Le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes.

QUE: Cette résolution annule la résolution numéro 2010-09-254 adoptée le 13 septembre 2010.

Adoptée à l'unanimité.

2011-03-056 9. ADOPTION D'UN NOUVEAU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

Considérant que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil peut modifier le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé

par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE: Le calendrier modifié ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2011, qui se tiendront les lundis et qui débuteront à 19 heures :

10 janvier ♥ 11 juillet 14 février ♦ 8 août ♦ 12 septembre 28 février €> ♦ 26 septembre 14 mars 28 mars ♦ 11 octobre 11 avril (10 fête de l'Action de Grâces) ♦ 24 octobre 26 avril ♦ 14 novembre (25 congé lundi de Pâques 9 mai ♦ 28 novembre ♦ 12 décembre 24 mai

(le 23 fête de la Reine)

♦ 13 juin

QU': Un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

2011-03-057 10. <u>FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC</u>

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE: Monsieur Denis Bédard, directeur général de la ville de Macamic soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2011.

Adoptée à l'unanimité.

2011-03-058 11. PROJET POUR L'INSTALLATION D'UNE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION ROGERS

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE: Monsieur Denis Bédard, directeur général de la Ville de Macamic soit autorisé à signer une convention de location du site de télécommunication en faveur de Rogers Communications inc., relativement à la propriété de la ville de Macamic située au 126, 2° Rue Ouest, et plus amplement décrite à l'annexe « A » de ladite convention de location, dont un projet a été soumis à la séance du conseil et approuvé. Le tout, aux conditions et termes que le représentant jugera nécessaires et appropriés.

QUE: Monsieur Denis Bédard, directeur général soit autorisé à signer tout acte ou document avec les pouvoirs, qui lui sont

dévolus en vertu du paragraphe 1.

Adoptée à l'unanimité.

2011-03-059

12. APPUI AU PROJET DE LA VILLE DE MACAMIC DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER - VOLET II

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles met à la

disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier –

Volet II;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic désire bénéficier de ce

programme pour des travaux sur les lots épars de la

municipalité;

ATTENDU QUE le projet demandé est pour la réalisation des travaux

d'aménagement prévus au plan annuel

d'intervention 2011-2012;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucun règlement ni à

aucune loi en vigueur sur le territoire de la

municipalité;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic est favorable à ce projet.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Louis Proulx, il est unanimement résolu :

QUE: La Ville de Macamic dépose le projet dans le cadre du

Programme de mise en valeur des ressources du milieu

forestier - Volet II;

QUE: Le maire, Daniel Rancourt ou le directeur général, Denis

Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville les

documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

2011-03-060

13. APPUI AU PROJET DE LA VILLE DE MACAMIC DANS LE CADRE DU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et les blocs de lots (lots sous conventions d'aménagement forestier);

ATTENDU QUE l'aide annuelle octroyée aux projets situés sur le territoire de la ville de Macamic ne peut dépasser la somme de vingt mille (20 000 \$) dollars;

ATTENDU QUE l'année de référence s'échelonne du 1er janvier au 31 décembre;

ATTENDU QUE trois dates de dépôt de projet sont établies, soit le 31 mars, le 31 août et le 30 novembre de chaque année;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic demande une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation des activités suivantes :

- Réalisation des travaux d'aménagement prévus au plan annuel d'intervention 2011-2012.

ATTENDU QUE l'aide financière demandée est de 35 907,12 \$.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Louis Proulx, il est unanimement résolu :

QUE: La Ville de Macamic dépose la demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour un montant maximum de 35 907,12 \$.

QUE: Le maire, Daniel Rancourt ou le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

2011-03-061 14. CONTRAT DU GESTIONNAIRE DU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY

Considérant qu'il est dans l'intérêt financier de la municipalité de poursuivre et de confier à l'entreprise privée la gestion du Centre Joachim-Tremblay, puisque la municipalité économise globalement plus de 154 000 \$ par année en procédant de cette façon;

Considérant que les élus ont le souci de ne pas taxer inutilement les contribuables lorsqu'il est possible de faire des économies et qu'autrement si la municipalité reprenait la gestion complète du Centre Joachim-Tremblay cela saurait traduit par une augmentation de la taxe foncière entre seize et vingt cents du cent dollars d'évaluation.

Considérant qu'un sondage réalisé auprès d'un échantillonnage des clients issus des différents groupes qui ont utilisé et qui utilisent encore le Centre Joachim-Tremblay depuis que cette entreprise gère le complexe et que les résultats sur la satisfaction de ceux-ci représentent 80,34% dans les catégories excellent et bon;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE: Suite aux dernières négociations, le conseil municipal autorise le renouvellement de l'entente avec la compagnie du gestionnaire privé Stéphane Labrie, compagnie portant le numéro 9159-0901 Québec inc.

QU' une compensation financière annuelle et globale représentant le même montant qui était versé en 2005, soit un montant de 25 611\$ plus taxes soit octroyée annuellement à cette compagnie pour chacune des années 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014;

QUE: Ce montant annuel représente un versement forfaitaire pour les activités de nos jeunes et ainés et pour que la facturation horaire à cesdits groupes demeure au même niveau qu'au moment de la privatisation du Centre Joachim-Tremblay, soit à 35 \$/h

QU' un projet pilote pour l'année 2011-2012 soit mis à l'essai afin de mettre disponible les dimanches en après-midi, des périodes de 4 heures pour du patinage libre et du hockey libre gratuitement pour toute la population et qu'en conséquence la Ville de Macamic octroie à 9159-0901 Québec inc. un montant de 5 600\$ plus taxes pour un total de 80 heures pour ces services;

QUE: Ce projet pilote sera réévalué après une année afin de connaître et de mesurer l'intérêt de la population pour l'utilisation de ces nouvelles heures mises à la programmation et advenant un achalandage jugé suffisant, ce projet sera reconduit d'année en année, mais toujours suite à une réévaluation positive à la fin de chacune des dites années;

Qu' advenant que ce projet pilote ne donne pas des résultats positifs, que la Ville de Macamic puisse y mettre fin sans compensation pour l'année ou les années suivantes.

Le conseiller Louis Proulx demande le vote :

Pour: 3

Contre: 2 (Daniel Paquette et Louis Proulx)

Adoptée à la majorité.

15. Rapport des comités

Le conseiller Louis Proulx donne des informations concernant la Politique familiale.

16. **Questions diverses**

Aucun sujet n'a été ajouté.

17. <u>Période de questions</u>

Aucune question.

		,	,
2011-03-062	19.	LEVEE DE L	A S EANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Denise Dubois et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 21 heures 10.

ADOPTÉ.	
Denis Bédard	Daniel Rancourt
Secrétaire-trésorier	Maire